

CA1
EA925
C12
58/janv. '82
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01029826 6

Canada d'aujourd'hui



Photo Pierre Matisse Gallery

Jean-Paul Riopelle, « Quinze Chevaux Citroën » (1952). Page 5.

Un nouveau départ pour la poste

Jean-Paul Riopelle

Création d'un quartier à Toronto

Le rapatriement de la Constitution

Interview de M. Michel Dupuy, ambassadeur



Trimestriel, Numéro 58, Janvier 1982

Canada d'aujourd'hui

Sommaire

Nouveau départ pour la poste	3
Jean-Paul Riopelle	5
Journal	7
Prix du pétrole	11
Mécanismes cellulaires	12
Création d'un quartier à Toronto	13
Le « rapatriement » de la Constitution	15
Train-musée dans les Rocheuses	16

Canada d'aujourd'hui
18 rue Vignon, 75009 Paris

Organe d'information des ambassades du Canada
Numéro 58. Janvier 1982. Seizième année

Directeur : Jacques Bilodeau
Rédacteur en chef : Francis Curtil
Graphisme : Michel Tourtois

Le service de Canada d'aujourd'hui peut être fait gracieusement, sur demande. Nos lecteurs sont priés de signaler leurs changements d'adresse (avec code postal); joindre la dernière étiquette d'expédition.

Photos. Bell Canada, Montréal; Galerie Maeght, Paris; Musée national d'art moderne, Centre Georges-Pompidou, Paris; Fernand Leclair; Centre culturel canadien, Paris; Calgary Olympic Development Association; Ministère fédéral des travaux publics; Musée des sciences naturelles (Musées nationaux du Canada); Dominique Doan (Editions du Seuil); Martine Beckerl (Robert Laffont); Gabor Szilasi, Montréal; Office national du film; Michael Burns (Société canadienne d'hypothèques et de logement); Canadian Press; Gouvernement de Colombie-Britannique.

ISSN 0243-6612

Imprimé en France
sur du papier de fabrication canadienne.

Vidéotex : expérimentation dans la région de Québec

A Cap-Rouge, dans la banlieue de Québec, quatre-vingt-cinq foyers peuvent être immédiatement renseignés en français sur l'actualité, la météo, les horaires des avions, les restaurants de Québec et de Montréal, les offres et les demandes d'emploi, les manifestations sportives, les activités culturelles, l'histoire de Cap-Rouge, la façon de préparer un plat, et bien d'autres choses encore, en appuyant seulement sur un bouton et sans qu'il leur en coûte rien. Ils vivent à l'heure de la télématique : le système vidéotex Vista (élaboré par la compagnie de téléphone Bell Canada), qui utilise le procédé alphanumérique Télidon, de conception canadienne, est en effet mis à l'essai dans le public, en français, pour la première fois au Canada.

Le système est à l'essai en français au Québec et en anglais en Ontario, avec cinq cents terminaux d'utilisateurs : quatre cents dans la région de Toronto, quatre-vingt-cinq à Cap-Rouge et quinze dans la région de Montréal. De 75 000 à 100 000 pages-écrans, stockées dans la banque de données de l'ordinateur, comportent chacune une vingtaine de lignes de texte. Six grands secteurs d'information sont couverts, l'actualité venant en tête, mais rien n'étant oublié : circuits touristiques, questions de consumma-



Quatre-vingt-cinq foyers de Cap-Rouge, dans la banlieue de Québec, font l'expérience du système vidéotex.

tion, annonces classées, activités de plein air, cours de Bourse, politique municipale. Tous les jours, une cinquantaine de pages-écrans sont modifiées.

L'expérience, qui durera jusqu'à la fin de l'année et qui est financée conjointement par Bell Canada et par le gouvernement fédéral, permettra d'apprécier l'impact social du système. Le journal vidéotex est en effet destiné à devenir prochainement un moyen de communication complet. Il ne permettra pas seulement aux usagers d'obtenir dans l'instant l'information voulue, mais il établira une communication entre eux, leur permettant par exemple d'effectuer des opérations bancaires ou de procéder à des "télé-achats" dans des magasins.

Nouveau départ pour la poste

*Le service du courrier est confié
à une société nationale à caractère industriel et commercial.*

Les Postes canadiennes se sont transformées, à l'automne dernier, en société d'État. La disparition du ministère et son remplacement par la « Société des postes du Canada » résultent de deux années d'études et de consultations du gouvernement avec les entreprises, les syndicats et divers groupes d'intérêt public. Le projet de loi constitutif de la nouvelle société a été adopté par la Chambre des communes en juillet 1980.

La loi ne privatise pas les Postes canadiennes, puisque la société nouvellement créée correspond à ce qu'on

stabilité du service au cours de la période de transition. Le monopole du transport du courrier est maintenu.

Distances et climat

Dans un pays dont la superficie est vingt fois celle de la France, l'acheminement du courrier n'est pas chose aisée. Le « Canada postal » est divisé en quatre grandes régions, l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest, elles-mêmes divisées en districts. Le transport du courrier entre les régions s'effectue par chemin de fer (le Canadien National et le Canadien Paci-

La desserte du Nord coûte particulièrement cher, mais le gouvernement la considère comme un service social et l'on peut dire que la vie des 60 000 personnes disséminées dans les immensités glacées du Yukon et des Territoires du nord-ouest dépend dans une large mesure de la poste. Resolute-Bay, au nord du cercle polaire, et Frobisher-Bay disposent de bureaux assez importants et d'autres établissements postaux sont implantés jusque dans les plus petits villages. Dans ces conditions climatiques très difficiles, c'est l'avion (Twin Otter ou DC3) qui s'est révélé le moyen le plus approprié à l'acheminement du courrier. Bien que les pilotes soient des virtuoses - à Arctic-Bay, ils se posent sur la glace - l'atterrissage n'est pas toujours possible. Les sacs postaux sont alors parachutés.

Services rapides

Le courrier est réparti en quatre classes avec des tarifs différents. La première classe comprend les lettres, cartes postales et autres documents manuscrits ou dactylographiés. Les périodiques constituent la deuxième classe. La troisième classe comprend tous les envois d'un poids ne dépassant pas 500 grammes et qui n'appartiennent pas aux deux premières classes. En quatrième classe, on trouve les colis de plus de 500 grammes.

Le trafic porte sur 6,5 milliards d'objets. Les Postes canadiennes emploient 66 000 personnes, dont 52 800 permanents. On dénombre 8 257 bureaux. Outre cela, le système postal comptait, au 1^{er} avril 1980, près de 14 000 itinéraires de facteurs à plein temps et 560 à temps partiel pour desservir plus de 6 200 000 points de distribution.

La poste canadienne fournit les services habituels : exprès, recommandé, accusé de réception, contre-



Le traitement du courrier : des opérations qui réclament un équipement très perfectionné.

appelle en France une entreprise nationale, mais elle « tient compte de la nécessité d'assurer un service postal de base accessible à tous, ainsi que du caractère industriel et commercial des opérations et prestations postales modernes ». Surtout, elle « assigne l'autonomie financière comme but de la nouvelle société ». C'est donc un retour à la vérité des prix, même si le gouvernement canadien est prêt à accorder des crédits pour assurer la

fique) et par voie aérienne (Air Canada et CP Air, plus quatre-vingts transporteurs régionaux dans le Nord). Près de 7 000 transporteurs contractuels acheminent le courrier à l'intérieur des régions (2 000 de ville à ville, 5 000 en zone rurale). On conçoit que la complexité de cette organisation, à laquelle s'ajoutent les contraintes naturelles, distances et rigueur du climat, entraîne des dépenses d'énergie considérables.

Nouveau départ pour la poste

→
remboursement, mandat, aérogramme, poste restante, mais aussi des possibilités de transmission rapide adaptées aux besoins spécifiques des usagers. La *poste prioritaire* élimine le tri : des envois cachetés, à une adresse unique, sont distribués, dans le cadre d'ententes conclues avec les clients, dans vingt-cinq grandes villes le jour ouvrable qui suit le dépôt. *Télépost* est un service postal électronique pour l'envoi de messages personnels et d'affaires dans toute l'Amérique du Nord. Le message est acheminé électroniquement dans le bureau de poste, équipé d'installations spéciales, qui dessert la zone du destinataire. C'est la façon la plus rapide de transmettre économiquement un message, qui peut être délivré le jour même à des distances considérables. Il s'est imposé dans le courrier d'affaires. *Intelpost*, sorte de service de télécopie public, est la transmission de documents par satellite. C'est un service récent lancé conjointement par les Postes canadiennes et la société Téléglobe Canada.

« Grands établissements »

En 1970, les Postes canadiennes ont lancé un programme de construction d'unités de traitement du courrier dits « grands établissements postaux ». Le plus grand et le plus moderne est entré en service à Montréal en 1980. Situé le long de l'autoroute transcanadienne, non loin des aéroports de Dorval et de Mirabel, ce « centre principal d'acheminements », appelé communément « centre de tri de Ville-St-Laurent », se présente comme l'un des plus vastes complexes industriels du pays. Il couvre 112 000 mètres carrés répartis en deux entités : l'établissement de traitement des lettres et l'établissement de traitement en vrac. Le premier dessert l'ouest de Montréal; le second centralise en un seul point d'entrée et de sortie le transport postal régional, interurbain et international.

Malgré les dimensions et la complexité de l'ensemble et bien que

2 800 personnes y travaillent, on ressent une étrange impression de calme, qui surprend. De petites voitures électriques sillonnent sans bruit des salles immenses, passant sous des kilomètres de convoyeurs, longeant les pupitres de codage et les machines à relever ou à trier les lettres.

C'est sans doute dans le domaine du tri que la poste canadienne s'est le plus modernisée. Trente centres, par où passent 85 p. 100 du trafic-lettres, sont équipés d'un matériel très moderne : machines à éliminer, adresser et oblitérer, lecteurs optiques de caractères, pupitres de codage, machines à trier (1).

Les postes canadiennes émettent chaque année 2 milliards cinq cent millions de timbres-poste : timbres courants, pour l'affranchissement, et timbres commémoratifs et spéciaux



vendus aux guichets philatéliques. Les sujets figurés sur ces timbres ont trait à la faune et à la flore du pays, au sport, aux bateaux, aux avions, à l'art esquimau, à l'histoire : on voit sur les timbres le caribou et l'ours polaire, l'érable, Cartier, Champlain, un joueur de hockey... La philatélie est au service d'une culture typiquement canadienne.

Elle a beaucoup de succès : les collectionneurs se groupent en clubs et suivent avec intérêt les nouvelles paru-

1. Capacité de ces nouveaux équipements. Machines à adresser et à oblitérer : 24 000 lettres/heure; lecteurs optiques : 30 000 lettres/heure; pupitres de codage : 2 000 lettres/heure; machines de tri : 25 000 lettres/heure et 288 directions.

tions. Elle est d'un rapport non négligeable pour la poste et contribue à la conservation des traditions et à la connaissance des événements qui ont jalonné l'histoire du pays. La Maison de la poste et de la philatélie, à Montréal, offre aux amateurs renseignements et documentation sur les timbres parus et à paraître et présente des expositions et des manifestations à l'occasion des émissions « premier jour ».

L'avenir

D'après les prévisions, le volume du courrier devrait connaître dans les prochaines années le taux de croissance que l'on observe depuis vingt-cinq ans : de 3,5 à 4 % quel que soit le type de trafic.

Des modèles d'évaluation existent aussi pour la qualité du service. C'est ainsi que l'on introduit dans le trafic des lettres-tests qui sont suivies et dont la vitesse d'acheminement est comparée à la vitesse standard. Le « Postetrac » est une plaquette électronique souple qui peut être mise dans une enveloppe ordinaire. A certains points de vérification, elle est détectée par des mécanismes appropriés et le temps y est enregistré. On peut repérer ainsi les zones qui présentent des difficultés et prendre les mesures nécessaires. Dans la pratique, pour l'employé ou pour l'usager, la transformation de l'administration postale en société nationale ne devrait pas apporter beaucoup de changements. Mais le statut de société d'Etat répond mieux aux besoins de gestion de ce qu'il faut concevoir comme une grande entreprise moderne en même temps qu'un service public. L'action du nouvel organisme sera conçue dans le double souci d'assurer autant que possible la rentabilité de la société et d'améliorer la qualité d'un service qui s'était dégradé de façon sensible au cours des dernières années. La société nationale aura sans doute recours à une gestion plus rationnelle, au rétablissement de la vérité des prix par l'augmentation des tarifs postaux, qui devront cependant rester raisonnables, à de nouvelles formules qui permettront de développer le système de courrier électronique déjà mis en place, seul capable de raccourcir les distances et de réduire les liaisons dans un pays aussi vaste. ■

Jean-Paul Riopelle

La rétrospective du Centre Georges-Pompidou



« Mitchikanabi Kong » (1975).

On ne parle pas de la peinture de Riopelle, on s'enfonce en elle, ou plutôt son flot puissant et mouvant vous absorbe dans sa trame sans faille, vous submerge, et c'est comme si l'on participait à l'origine de la vie ou à sa propre mise au monde.

Riopelle ne démontre rien, il n'a pas de thèses à défendre, ni de leçons à donner, et il n'a que faire des modes. Il peint. Il est fou de peinture. Fou d'une nature d'où la représentation est exclue car elle est toujours fautive, fou de la nature dans son essence, hors du temps, impulsive, organique, sans vides. Riopelle recompose la substance des choses. La lumière naît de l'épaisseur de la matière, le mouvement de son débordement et de son intensité. André Breton disait de sa peinture que c'était « l'art d'un trappeur supérieur tendant des pièges pour les piégés ». Or « une fois les pièges atteints ».

Ce n'est pas le moindre paradoxe qu'un artiste dont l'œuvre est si obs-

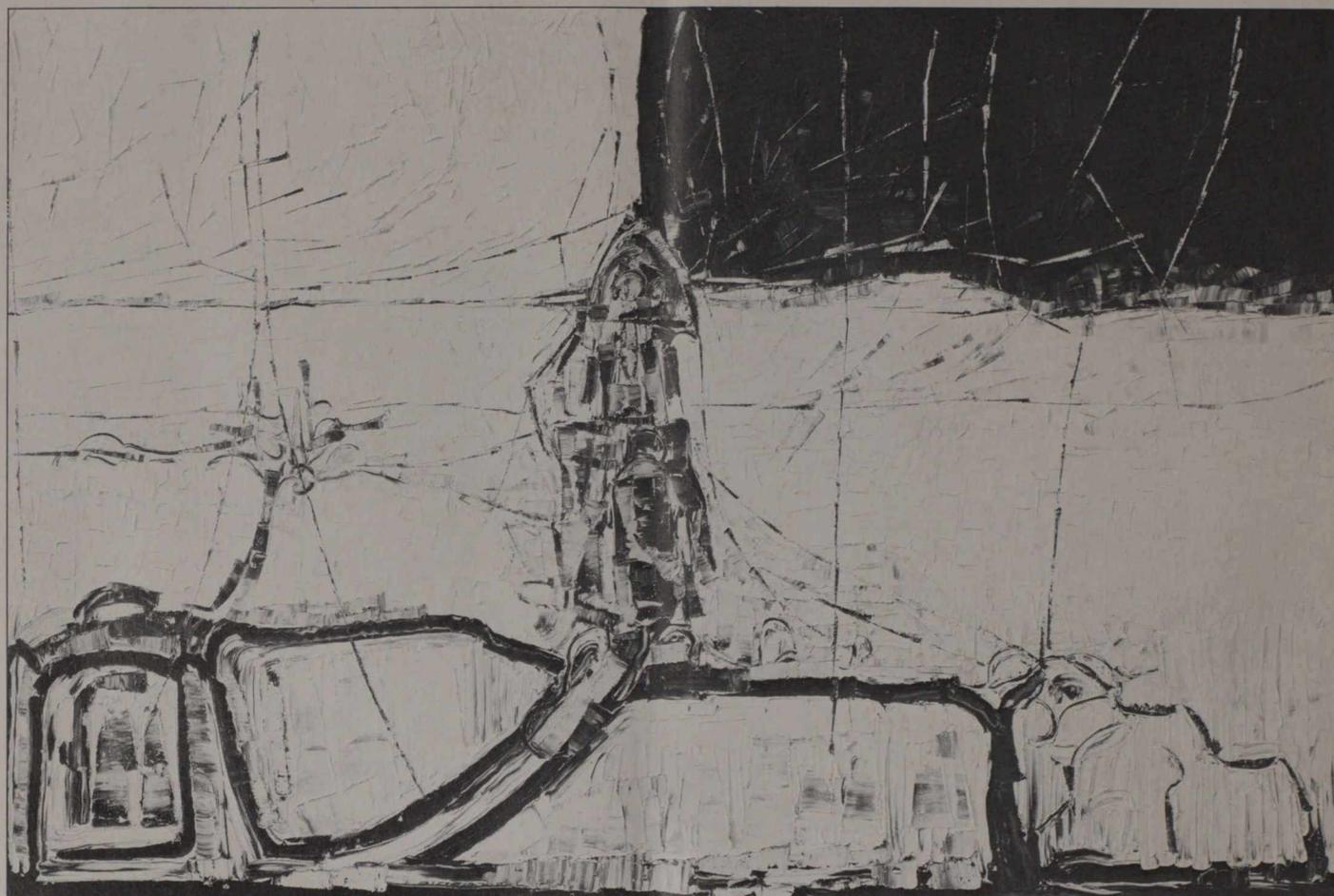
tinée, la démarche si intemporelle, ait à affronter l'Histoire. Une rétrospective n'est-elle pas en effet la présentation d'une œuvre dans son double contexte historique : celui du déroulement de l'œuvre et celui d'une histoire de l'art dans laquelle elle s'insère? C'est ainsi que la grande rétrospective Riopelle présentée récemment dans les Galeries contemporaines du Centre Georges-Pompidou a invité le spectateur à sortir d'une expérience pour arrêter son regard sur un itinéraire (1).

Des années 1945-1950, une dizaine d'œuvres sur les quarante-quatre exposées : des aquarelles et une encre sur papier qui annoncent déjà les encres de 1976 ainsi que quelques huiles, compositions bien rythmées assez proches des aquarelles.

1. « Jean-Paul Riopelle, peinture 1946-1977 ». Centre Georges-Pompidou, Paris, 30 septembre - 16 novembre 1981. Exposition présentée sous les auspices du ministère des affaires extérieures du Canada et organisée par le Musée du Québec et le Musée national d'art moderne (Paris).

Aux alentours de 1950, Riopelle trouve son style et forge sa technique : toiles emplies à ras bord d'un conglomérat serré de couleurs flamboyantes, pâte épaisse modelée au couteau en petites touches rectangulaires que zèbrent de minces filets de matière enserrant la peinture dans une inextricable résille de lumière. De cette époque date *Quinze chevaux Citroën*

Jean-Paul Riopelle est né à Montréal en 1923. En 1945, il participe au groupe des Automatistes réuni autour de Borduas. En 1948, il est l'un des signataires de « Refus global », manifeste qui s'élève contre le conformisme qui règne alors au Québec et étouffe l'art. Peu après, il se sépare du groupe et s'établit en France, mais il fait de longs et fréquents séjours au Canada; en 1974, il s'installe un atelier dans les Laurentides. Riopelle expose à la Pierre Matisse Gallery (New-York) depuis 1954 et à la Galerie Maeght (Paris) depuis 1966.



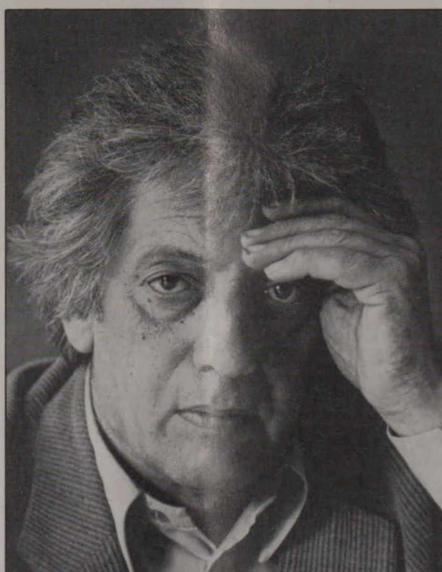
« Iceberg n° 2 ».

Jean-Paul Riopelle



(1952), une polychromie éclatante traversée de traînées d'éclairs.

Les œuvres de 1953 et surtout de 1954 gagnent en harmonie, en douceur. Les tensions s'apaisent, la pâte se fait plus moelleuse, les couleurs se modulent en ondes de lumière, les griffures disparaissent. Le fond ne laisse plus rien subsister que lui-même. Mais, quelle richesse, quel dynamisme dans cette masse dense où circulent des aires de lumière, où dansent des couleurs rares et somptueuses (*Pavane* (1954)! De la même époque, *Saint-Anton* (1954), une toile où le blanc est avec le noir le composant principal du tableau. Aucun dualisme dans cette œuvre où les formes noires, aiguës, n'apparaissent jamais comme une figure sur un fond blanc, mais où les surfaces blanches et noires relevées d'admirables touches vert pré



Jean-Paul Riopelle.

et rouge foncé constituent au contraire une unité indestructible, une trame toujours aussi pleine.

Avec les larges taches informelles des *Masques* ou de *Large Triptych* (1964), la toute-puissance du fond

s'estompe tandis que *Fonte* (1973) offre une technique en évolution : le travail se fait toujours au couteau, mais les petites "mosaïques" de peintures font place à d'épaisses coulées de couleurs. Des accumulations de matière se combinent en accords complexes.

Dans les années 70, Riopelle introduit dans sa peinture le motif des "ficelles" emprunté au jeu de ficelles des Esquimaux. On trouve un écho de ces graphismes dans *Mitchikanabi Kong* (1975).

Au retour d'un voyage dans l'île de Baffin, Riopelle exécute en 1977 une série de grandes toiles inspirées par le Grand-Nord Canadien (*Cap au Nord*, la série des *Icebergs*). Il utilise seulement le noir et le blanc, dont il fait vivre toutes les nuances : parfois ils s'opposent, parfois ils s'entrepénètrent, parfois ils se combinent en formes complémentaires (*La ligne des eaux*). C'est le corps même de la nature polaire qui est traduit plastiquement et rendu perceptible. ■

journal

ÉNERGIE

■ **Energies nouvelles.** Trois films canadiens ont retenu l'attention au cours du premier Festival du film solaire de Veynes (Hautes-Alpes). Le plus remarquable est signé Jean Rival et son titre, « Soleil d'hiver », rappelle le préjugé selon lequel « un soleil qui ne se sent pas est un soleil qui n'existe pas ». Comment imaginer qu'au pays de la neige le chauffage solaire puisse être efficace? La technique canadienne répond à la question. A l'aide de témoignages de particuliers et d'architectes, Rival



Éolienne expérimentale.

construit un film documenté et très clair; ses explications sont rendues attrayantes par des dessins humoristiques. On retrouve le même type de démarche dans le film de France et Peter Mellen « Frontières solaires ». Les réalisateurs ont travaillé avec un constructeur qui fournit des renseignements précis en matière d'architecture. Enfin, le Festival a distingué un film diffusé par Radio-Canada sous le titre « les Énergies douces », épisode d'une série de treize films sur « l'Age de l'énergie ». Après un voyage à travers l'Europe, à la recherche d'innovations et de nouvelles sources d'énergie, Aimmée Danis et J. Gagné font découvrir au spectateur la grande éolienne des îles de la Madeleine (Québec) et l'« Arche » de l'île du Prince-Édouard.

■ **Baie James : création d'un lac.** A la baie James (Québec), où les immenses travaux d'équipement hydro-électrique du bassin de la Grande-Rivière se poursuivent activement, le réservoir de la Caniapiscou a été mis en eau en octobre dernier. Son remplissage, qui ne durera pas moins de deux ans, donnera naissance à un lac de 4 300 kilo-

mètres carrés, le plus grand lac du Québec. Ses trente-six milliards de mètres cubes d'eau pourront alimenter les centrales du complexe « la Grande » pendant l'hiver. Il a fallu construire deux barrages et quarante-trois digues pour détourner le cours de la Caniapiscou et rehausser le niveau des eaux. Depuis le début de la mise en eau, c'est le tiers environ du débit de la rivière qui est capté pour servir à l'alimentation des centrales.

■ **Gazoduc vers l'Atlantique.** Le gazoduc, en construction, qui amènera jusqu'à Québec le gaz naturel de l'Alberta sera prolongé de plus de sept cents kilomètres. Avec des embranchements totalisant mille kilomètres, il desservira deux des provinces canadiennes dites maritimes, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Les aides fédérales et les incitations à la substitution du gaz naturel au fuel domestique dans le chauffage

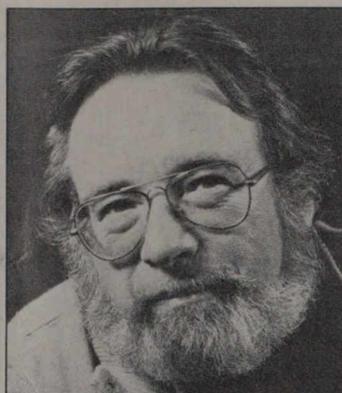


Tracé du gazoduc en construction ou en projet.

des habitations ont créé, selon les pouvoirs publics, un contexte favorable au prolongement du gazoduc.

CULTURE

■ **Centre culturel canadien de Paris : Jean Herbiet.** Jusque-là directeur artistique du théâtre français au Centre national des arts (Ottawa), M. Jean Herbiet est depuis le mois d'octobre dernier directeur du Centre culturel canadien de Paris. Venu au Canada dans les années cinquante, M. Herbiet, d'origine belge, a été d'abord professeur d'art dramatique à l'université d'Ottawa. Il a monté des spectacles qui ont valu à la Société dramatique de



Jean Herbiet.

l'université la médaille d'or et le deuxième prix du festival mondial du théâtre universitaire (Nancy, 1964) avec « la Cantatrice chauve » d'Eugène Ionesco. Au cours des dix années qu'il a passées au Centre national des arts, le théâtre français a connu un grand essor. M. Herbiet prend la direction d'un centre culturel dont le rayonnement s'étend, grâce à la qualité de ses manifestations, à l'ensemble de la France et touche de nombreux pays francophones.

SOCIÉTÉ

■ **Presse quotidienne.** Au terme d'une étude menée pendant un an, la Commission fédérale d'enquête sur la presse quotidienne a proposé en août dernier l'élaboration d'un projet de loi visant à « assurer à la presse la liberté qui est essentielle à la démocratie ». La commission recommande notamment que cette loi interdise toute nouvelle



concentration importante de la propriété ou du contrôle des quotidiens, incite à la création de nouveaux titres et institue un comité des droits de la presse. Selon la commission, une même personne, physique ou morale, pourrait acquérir un ou plusieurs

journaux à la condition que le total des quotidiens qui seraient sa propriété ne dépasse pas cinq et que leur tirage ne soit pas supérieur à 5 p. 100 du tirage global des quotidiens canadiens. De plus, le lieu de publication d'un quotidien acquis devrait être situé à cinq cents kilomètres au moins de celui de tout autre quotidien appartenant à la même personne. Sous la poussée des grands groupes de presse, la part des quotidiens indépendants est passée, au cours des dix dernières années, de 40 % à 26 % du tirage global des quotidiens.

■ **Population.** Le recensement décennal du Canada a été effectué sur tout le territoire le 3 juin dernier. Ce jour-là, trente-neuf mille agents ont parcouru au total 9,4 millions de kilomètres carrés pour remettre les questionnaires de recensement à toutes les familles canadiennes. Les premières données seront disponibles dans les mois qui viennent. Selon les projections établies à partir du recensement interdécennal de 1976, la population canadienne aurait augmenté de près de 6 % au cours des cinq années suivantes pour atteindre 24 338 000 habitants en 1981. On s'attend à une baisse de 11 % de la population d'âge scolaire et à une forte augmentation du groupe d'âge de 25 à 44 ans ainsi que du groupe des personnes âgées de 65 ans et plus.

TECHNIQUES

■ **Vidéoconférences.** Téléglobe Canada, société d'État qui assure les télécommunications internationales par câble et par satellite, a effectué des démonstrations de vidéoconférences au cours du Congrès canadien des communications internationales qui s'est tenu à Montréal en octobre dernier. Utilisant des installations de télédiffusion standard à partir de studios privés ou publics, les vidéoconférences permettent à des participants au Canada de communiquer par satellite avec des correspondants à l'étranger. L'équipement de studio qui a servi aux démonstrations était fourni par

Bell Canada et la liaison avec l'Europe était assurée par la station terrienne de Weir (Québec) dont l'antenne est pointée vers un satellite Intelsat posté à trente-six mille kilomètres au-dessus de l'Atlantique. Les vidéo-conférences internationales visent à répondre à un besoin des grandes sociétés qui ont des représentations dans de nombreux pays : elles peuvent ou remplacer ou compléter les voyages d'affaires à l'étranger.

■ **Synthétiseur vocal.** Un chercheur de l'université McGill (Montréal), M. David Pfeiffer, travaille à l'élaboration d'un synthétiseur destiné aux malades qui ont perdu leur voix à la suite de l'ablation totale ou partielle du larynx. Plus de quatre mille Canadiens sont dans ce cas. Les synthétiseurs classiques produisent des séries d'unités de langue. L'opérateur "entre" les sons nécessaires à un mot, puis les assemble pour former une phrase. La méthode est lente et ne donne accès qu'à un vocabulaire déjà sélectionné. Le synthétiseur de M. Pfeiffer, très informatisé, ressemble à un instrument de musique : l'utilisateur "joue" les phonèmes en agissant sur un boîtier de la taille d'un livre de poche. La capacité de l'instrument à reproduire les sons assez fidèlement le rendrait apte à "parler" différentes langues.

MUSIQUE

■ **Glenn Gould.** La réputation de Glenn Gould n'est certes plus à faire. On le célèbre depuis qu'il a vingt ans et il a aujourd'hui cinquante ans. Virtuosité exemplaire, sensibilité, intelligence, et... originalité : il est dans le monde de la musique ce que l'on admire et ce qui gêne. A trente-deux ans, il abandonne les salles de concert pour se consacrer au disque et à la caméra. Sa carrière change de voie. On lui prédit le pire. Son bulletin de santé est cependant excellent. Glenn Gould sort aujourd'hui quatre disques par an, compose, travaille pour le cinéma et la télévision. L'Institut national de l'audiovisuel (Paris) lui a consacré trois courts métrages dans la série « les Che-

mins de la découverte ». Dans le premier, « la Retraite », Gould donne les raisons de son départ et accompagne son commentaire d'une interprétation hérétique et saisissante des « Maîtres chanteurs » de Wagner. « Glenn Gould 74 » est un flash sur les activités et les opinions de l'artiste sur la musique. Lui qui, à vingt ans, donnait, au moment d'ouvrir un concert, une conférence imprévue sur « la nécessité



Glenn Gould.

historique de la Pavane », reste ce théorisateur amoureux de constructions sonores, qu'elles soient Renaissance ou dodéca-phoniques. « L'Alchimiste » est plus précisément pour lui l'occasion de présenter les méthodes de travail de l'artiste. Réalisés à partir d'interviews, ces films sont de petits récitals où, loin du public, Glenn Gould interprète ses musiciens préférés : Webern, Schoenberg, Berg, Byrd, Gibbons et surtout Jean-Sébastien Bach. Vu au Centre culturel canadien, Paris.

■ **Emma Albani.** Il était une fois, au Québec, une petite fille très douée pour la musique. Elle s'appelait Emma Lajeunesse. A cinq ans, elle était déjà au piano, à l'orgue et à la harpe. Très tôt, elle part pour l'Europe où



Emma Albani.

elle travaille le chant avec les meilleurs professeurs. Son talent s'épanouit. Emma devient l'Albani, nom de son mari qu'elle adopte pour sa carrière. Elle chante aux Etats-Unis, au Mexique, en Europe et revient plusieurs fois au Canada entre 1883 et 1906. C'est cependant à Londres qu'elle s'installe. Son époux est directeur de Covent-Garden; elle en sera la cantatrice attirée pendant vingt-quatre ans. La petite Emma de Chambly, Québec, a été à l'époque victorienne ce qu'a été la Callas à la nôtre. Aucun disque n'apporte le témoignage de sa voix. Des articles de journaux, des lettres, des autographes prestigieux, des photographies sont les restes silencieux qui fondent la légende. Vu au Centre culturel canadien, Paris.

SPORT

■ **Jeux olympiques 1988.** Calgary organisera les Jeux olympiques d'hiver de 1988. Réuni en septembre dernier, le Comité international olympique a préféré la grande ville de l'Alberta à Falun (Suède) et à Cortina d'Ampezzo (Italie). Calgary, qui n'était



Spray-Lake, dans les Rocheuses.

qu'une bourgade de six cents habitants il y a une centaine d'années, compte aujourd'hui cinq cent soixante mille habitants et devrait en compter sept cent mille en 1988. C'est, de toutes les grandes villes canadiennes, celle dont le taux de croissance est le plus élevé. Bâtie, à 1 084 mètres d'altitude, non loin des contreforts des Rocheuses, elle possède les sites et les principales installations qui lui permettront d'organiser les Jeux d'hiver. Elle a organisé les championnats du monde de patinage artistique en 1972 et une épreuve de la coupe du monde de ski alpin en 1980. Le vil-

lage olympique sera aménagé sur le campus universitaire (2 500 chambres). La construction d'un Colisée (stade couvert) de dix-huit mille places est prévue pour l'année prochaine à l'intention de l'équipe locale de hockey sur glace. Quant aux épreuves de ski alpin, elles se dérouleront, à quelque cent trente kilomètres du centre de la ville, sur les pentes des Montagnes Rocheuses.

VILLE

■ **Montréal : le mât du stade.**

La Régie des installations olympiques, qui gère le stade construit pour les Jeux de 1976, a dégagé la solution qui lui paraissait la meilleure pour résoudre le double problème de la construction du mât et de la couverture du stade. On sait que, faute de temps et de crédits, le mât de cent soixante mètres de haut conçu par l'architecte n'avait pu être achevé. Or ce mât avait pour fonction première de soutenir les câbles du toit ouvrant du stade et devait abriter un grand nombre d'activités sportives ou récréatives. Au terme d'études complexes portant sur les coûts de réalisation et de gestion et sur les problèmes techniques de construction, la Régie a proposé l'installation d'un toit permanent, non rétractable, ce qui permettrait de ne pas achever la construction du mât. L'exécution du projet coûterait environ 65 millions de dollars canadiens (305 millions de francs français) et durerait trois ans.

■ **Le quai Jacques-Cartier.**

L'été dernier, les Montréalais ont pu accéder, au centre même de leur ville, à une partie des berges du Saint-Laurent qui leur était cachée jusque-là par des aménagements portuaires désaffectés. Ils y ont trouvé un petit village d'artisans, une salle d'expositions, des aires de pique-nique, des jeux pour enfants, une piste de danse, un cinéma en plein air, un belvédère d'où on peut observer les navires en mouvement ou à quai. Cette réalisation était la première étape de l'opération « Fenêtre ouverte sur le fleuve », thème qui a ins-

Le Canada et la France

*Une interview de M. Michel Dupuy,
ambassadeur en France.*

M. Michel Dupuy, alors ambassadeur et représentant permanent du Canada à l'Organisation des Nations unies (New-York), a été nommé en août dernier ambassadeur en France. Il succède à M. Gérard Pelletier, nommé ambassadeur aux Nations unies. Peu après avoir présenté ses lettres de créance au président de la République française, M. Dupuy a bien voulu accorder une interview à *Canada d'aujourd'hui*.

• *Vous avez pris vos fonctions à Paris, monsieur l'ambassadeur, il y a quelques mois à peine, mais ce n'est pas votre premier séjour ici. Vous y êtes né et vous y avez longtemps vécu.*

M.D. Oui, je dois à la carrière diplomatique de mon père d'être à la fois né en France et né dans la "carrière" puisqu'à ma naissance mon père était en poste à la mission canadienne à Paris, qui à cette époque était une légation (1). J'ai passé mes dix premières années à Paris, jusqu'à la guerre, et j'y suis revenu pour mes études aux Sciences politiques et un doctorat en droit (2). Par la suite, j'ai beaucoup fréquenté Paris, surtout dans les années soixante-dix, soit à l'occasion de conférences internationales, soit pour des consultations avec les autorités françaises. Pendant mon séjour à Bruxelles, je suis venu souvent ici pour des raisons d'ordre familial ou personnel. Né dans le seizième arrondissement, j'ai joué au cerceau dans les jardins de l'ancien Trocadéro et c'est à la Muette que j'ai appris à faire du patin à roulettes... Je me sens donc tout à fait chez moi ici.

1. C'est en novembre 1944 que la légation du Canada en France a été élevée au rang d'ambassade. Né en 1930, M. Michel Dupuy est le fils de Pierre Dupuy, qui fut notamment ambassadeur en France (de 1958 à 1964) puis commissaire général de l'exposition internationale de Montréal (1967).

2. La thèse de M. Dupuy porte sur « l'Assistance technique et financière aux pays en voie de développement ».

• *Quels postes diplomatiques avez-vous occupés jusqu'ici ?*

M.D. A l'étranger, mon premier poste a été Washington, ensuite Bruxelles (d'abord à la Communauté européenne, puis à l'Otan) et New-York (ambassadeur aux Nations unies). Sauf au tout début, ma carrière s'est déroulée dans le domaine économique. A l'administration centrale, j'ai eu la responsabilité du bu-



Michel Dupuy.

reau d'Europe occidentale dans le cadre de la direction économique du ministère des affaires extérieures; j'ai été par la suite directeur général des affaires économiques, enfin sous-secrétaire d'Etat adjoint, chargé des affaires économiques, au ministère des affaires extérieures. En 1977, je suis devenu président de l'Agence

canadienne de développement international, organisme dont la dimension économique est très importante. J'ai beaucoup travaillé sur les problèmes Nord-Sud, notamment depuis 1975-77, et plus particulièrement à titre de coprésident adjoint de la conférence de Paris.

• *Le 30 septembre dernier, vous avez remis vos lettres de créance au président de la République française. Était-ce votre premier contact avec M. François Mitterrand?*

M.D. Non, j'ai rencontré pour la première fois M. Mitterrand à Ottawa il y a peu d'années. Notre premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, l'avait invité alors que M. Mitterrand revenait d'une réunion de l'Internationale socialiste qui s'était tenue à Vancouver (3). Ma deuxième rencontre, lors de la présentation de mes lettres de créance, a été extrêmement chaleureuse, très agréable et significative du niveau d'intérêt que le président de la République manifeste pour le Canada. Il m'a dit qu'il voulait donner à cette rencontre un caractère « particulier » parce que je représentais le Canada et que je n'étais pas étranger à la France. Nous avons fait le tour des "points forts" des relations entre les deux pays, dans les domaines politiques, économiques, culturels et linguistiques, et nous sommes venus rapidement à la conclusion que ces relations devraient connaître une expansion forte et soutenue au cours de la décennie qui commence. Au cours de cette réception à l'Élysée, j'ai eu aussi le grand plaisir de revoir M. Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures. Je l'avais rencontré souvent, à Bruxelles et ailleurs, lorsqu'il était membre de la commission des Communautés européennes et que j'étais moi-même président de l'Agence canadienne de développement international. Nous partageons le même intérêt pour le monde en voie de développement. C'est un ami que j'ai retrouvé.

3. M. François Mitterrand était alors premier secrétaire du parti socialiste.

• *Pouvez-vous nous dire ce que sera l'orientation générale de votre action à Paris?*

M.D. Un ambassadeur a toujours une mission globale : faire en sorte que les relations entre son pays et le pays hôte s'intensifient, s'élargissent et prennent une signification plus profonde. Or j'arrive en France dans une période d'un intérêt exceptionnel pour l'histoire de la France et pour l'histoire des relations franco-canadiennes. Il existe un très grand potentiel pour le développement de ces relations, pour le dépassement des problèmes qu'elles ont connus dans le passé. Ma mission est donc de mobiliser tous les intérêts en vue de renforcer les relations bilatérales, d'identifier les possibilités de croissance dans tous les domaines, et ils sont extrêmement variés.

• *Sur le plan économique, ces relations pourront-elles dépasser le niveau modeste qui est le leur depuis longtemps? Les exportations ne représentent-elles pas, pour chacun des deux pays, 1 p. 100 de ses exportations totales?*

M.D. On ne peut certes pas se satisfaire du niveau de ces relations. Elles sont loin d'être négligeables, mais l'importance de l'économie et des échanges des deux pays, à l'échelle mondiale, justifierait qu'ils aient entre eux une relation plus vigoureuse. Plusieurs éléments expliquent cette situation. D'une part, l'économie française était, il y a encore une trentaine d'années, plus autarcique qu'actuellement; elle a dû ensuite s'adapter d'une manière prioritaire aux règles de la Communauté européenne. Le Canada, lui, est étroitement lié à l'économie nord-américaine, mais son développement économique va de pair avec la diversification de ses courants d'échange. Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que toutes ses ressources économiques soient mises en valeur. La richesse du pays en matières premières et en sources d'énergie est une promesse de complémentarité avec les économies française et européenne. La France a développé une mine d'uranium très

importante en Saskatchewan et elle a pris une participation dans une mine de charbon de Colombie-Britannique. La Régie Renault, ayant acquis la société American Motors, est maintenant présente dans la construction automobile canadienne. Michelin a effectué de grands investissements en Nouvelle-Ecosse, où il compte développer ses usines. En sens inverse, on peut citer la présence en France de Massey-Ferguson; plus récemment, celle de McCain, société de traitement alimentaire de la pomme de terre, et celle, envisagée, de Mitel dans le domaine des communications électroniques. Il est possible de dire que ces industries d'origine canadienne sont d'un haut niveau technologique.

• *Comment voyez-vous les relations entre la France, le Canada et le Québec?*

M.D. Il est tout à fait naturel que la France s'intéresse aux Canadiens de langue française. Or ceux-ci sont majoritaires au Québec. Il est naturel que la France se souvienne de la Nouvelle-France que les Français ont créée. Il est naturel aussi que la France s'intéresse à l'Acadie, qui a connu plus de vicissitudes encore, où il y a des sentiments profonds issus de l'histoire, d'une culture et d'une langue communes. S'il y a un problème, c'est de savoir si un Québécois peut être Canadien et si un Canadien peut être Québécois. Pour ma part, je n'ai aucun problème : je suis Québécois et Canadien. J'appartiens à la population francophone et, quand je parle à titre d'ambassadeur du Canada, je parle au nom de cette population comme au nom de la population anglophone. Je ne vois là aucune contradiction. Il est vrai que cette manière de voir n'est pas partagée par tous : un certain nombre de mes compatriotes estiment que l'on est ou Québécois ou Canadien et que l'on ne peut pas être les deux. Ce choix, qui n'est pas le mien, ils voudraient le voir partager par le Québec tout entier. Jusqu'à présent, le Québec ne l'a pas partagé. Je crois qu'il faut faire confiance à l'Histoire. Je suis très optimiste quant à la sagesse du peuple canadien et du peuple québécois, qui

pour moi sont un seul et même peuple, comme on peut l'être, en tout respect de la diversité, si l'on s'élève au niveau de compréhension, de respect mutuel et des grandes finalités qui font la force des Etats modernes. Nos problèmes sont difficiles, complexes, mais loin d'être insurmontables. Nous les



avons toujours résolus sans violence, grâce à la raison et à la tolérance. Nous continuerons à le faire; je n'en doute pas.

Il n'est pas toujours inutile de rappeler que le Québec dispose de plus du quart des sièges de la Chambre des communes du Canada, proportion qui correspond à l'importance de sa population dans la population canadienne totale, que M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre, est d'origine québécoise ainsi que plusieurs de ses ministres parmi les plus importants, qu'enfin la majorité parlementaire (libérale) dont il dispose actuellement repose dans une large mesure sur la quasi-totalité de la représentation du Québec (4). Il y a un appui exceptionnel de la population québécoise à un premier ministre auquel il est manifeste qu'elle s'identifie sur le plan électoral fédéral.



4. Le parti libéral détient 147 des 282 sièges de la Chambre des communes et 74 des 75 circonscriptions du Québec sont représentées par des députés libéraux (élections générales du 18 février 1980).

• *Quelle est, plus précisément, votre conception de l'unité canadienne?*

M.D. Il y a un "fait francophone" en Amérique du Nord. C'est un phénomène de l'Histoire : que soixante mille francophones se soient retrouvés six millions deux siècles plus tard, et que cette population soit restée vigoureuse, créatrice, ayant conservé sa langue, sa culture, c'est une réalité très particulière. De là à dire que cette réalité est "divorcée", incompatible avec le reste du Canada, ce serait faire un "saut" logique que pour ma part je ne ferai pas. Il est remarquable que le Canada se soit construit de l'Est à l'Ouest avec des volontés de langue française comme avec des volontés de langue anglaise : c'est une face de l'Histoire que l'on ne peut pas ignorer. Il ne faut pas considérer le Canada avec l'idée d'une homogénéité de population comparable à celle que connaissent certains pays d'Europe occidentale. C'est un pays qui a une nature différente, une diversité, une complexité différente. Cela fait partie de notre réalité.

• *Avez-vous l'intention de beaucoup voyager en France?*

M.D. Je n'en ai pas seulement l'intention : j'ai déjà commencé à le faire. Depuis mon accréditation, je me suis rendu trois fois en Normandie, je suis allé à Lille, à Roubaix, à Bordeaux. J'ai bien l'intention de continuer à visiter la France dans toutes ses dimensions. Malgré ce qu'on a appelé la centralisation, on ne peut pas vraiment connaître la France si on ne la voit pas dans toute sa dimension géographique et dans toute sa diversité.

• *Y a-t-il des projets de voyages de personnalités officielles?*

M.D. Depuis que je suis à Paris, plusieurs ministres canadiens sont venus et plusieurs ministres français se sont rendus au Canada. Ces visites

connaîtront sûrement un rythme soutenu. Deux d'entre elles auront, au cours de l'année, un caractère particulier : on peut s'attendre que le premier ministre français, M. Pierre Mauroy, se rende au Canada. Le premier ministre canadien l'a invité et cette invitation a été acceptée en principe. D'autre part, nous verrons en France le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, puisque c'est en France que se tiendra cette année le huitième "sommet" des sept grands pays industriels.



• *Avez-vous un mot à dire aux lecteurs de Canada d'aujourd'hui?*

M.D. Je voudrais voir s'accroître la connaissance réciproque du Canada par la France et de la France par le Canada. Je voudrais donc voir plus de Canadiens venir en France, plus de Français aller au Canada. Je voudrais voir une grande stabilité dans les relations entre les deux pays et que cette stabilité s'inscrive dans une croissance régulière et bien équilibrée. Il y a beaucoup d'affection des Canadiens à l'égard de la France et je pense que l'inverse est vrai également. Je voudrais voir l'intimité de nos relations mieux exprimée et mieux comprise.

Canada d'aujourd'hui, Paris.
Supplément au numéro 58, janvier 1982.

piré en 1978 le plan de réaménagement du Vieux-Port de Montréal. Objectifs : redonner aux Montréalais la jouissance de leur fleuve, ouvrir sur les quais des espaces propres à accueillir des activités socio-culturelles de plein air, contribuer à la revitalisation du Vieux-Montréal par l'implantation d'un aménagement paysager au bord de l'eau,

au quai, allons-y!



cela sans gêner l'activité portuaire actuelle. Le plan de réaménagement, qui porte sur deux cents hectares, comprend d'autres projets dont la réalisation demandera plusieurs années.

■ **Plantes vivantes.** Le Musée national des sciences naturelles a ouvert à Ottawa une grande salle consacrée au monde végétal. L'objectif est de sensibiliser le public à une réalité qu'il connaît mal. On ne connaît en général que les végétaux les plus proches et les plus attrayants : les plantes à fleurs. Les promoteurs de l'exposition ont choisi



Le « havre tropical » d'Ottawa.

des thèmes qu'ils explorent à l'aide de diaporamas, de dessins, d'expériences et surtout de spécimens vivants. Là est le charme de l'entreprise. Dans de grands terrariums sont exposés

de larges fougères, des plantes épiphytes, des succulentes, des carnivores et même de petits arbres. Une serre est installée sur le toit. Elle permet de créer de nouveaux exemplaires et de rafraîchir les plantes fatiguées par la lumière artificielle qu'elles reçoivent dans la salle. Un solarium bénéficie de la lumière naturelle. Quand on quitte ce coin ensoleillé et paisible, on découvre les voies de l'évolution, les strates de la végétation canadienne. *Vu au Musée national des sciences naturelles, Ottawa.*

LIVRES

■ **Nancy Huston : « les Variations Goldberg ».** A Paris, Liliane Kulainn, claveciniste, donne un concert pour ses amis. Le groupe est très divers : il est fait de ceux que Liliane a aimés et de ceux qu'elle aime. Elle, l'interprète, a décidé de recréer les « Variations Goldberg » de Jean-Sébastien Bach pour elle et autour d'elle. Une construction de son moi, noyau dur de cristal. Trente variations, une pour chaque invité. Elle sera l'aria qui débute et celui qui termine. Les invités monologuent. Est-ce Liliane qui les imagine à mesure



Nancy Huston.

qu'elle joue ces trente réactions égocentriques où l'on retrouve à la fois la musique, Liliane et Bernald son mari, écrivain qui a rompu avec la littérature? Ceux qui ne savent pas qu'ils ne sont que les parties d'une construction étalent leurs complexes et leur jardin secret. Dissection parfois cruelle d'une salle de concert. A quoi rêvent les auditeurs? La fin du livre salue le bonheur de Liliane qui a accompli son œuvre. Nancy Hus-

ton, elle, retrouve avec éclat la tradition des maîtres de la sensibilité. Chaque variation se doit d'être écrite sur un registre différent, chacune est d'une écriture nouvelle. *Nancy Huston, « les Variations Goldberg », romance, 192 pages, Éditions du Seuil.*

■ **Antonine Maillet.** Avec « Christophe Cartier de la Noisette dit Nounours », l'auteur de « Pélagie-la-Charrette » (prix Goncourt 1979) conte dans une langue riche et pittoresque l'histoire d'une petite Acadienne qui habitait un vieux phare piqué dans le sable entre mer et forêt

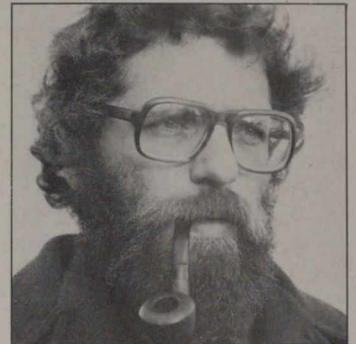


Antonine Maillet.

et de son ami Nounours, un ourson rencontré au hasard d'une promenade, un jour que les arbres « tricolaient, titubaient, se balançaient à droite et à gauche à croire qu'ils avaient trop bu de rosée ». Charmant petit animal que cet ourson gourmand et questionneur, qui veut arrêter le temps comme un enfant qui refuse de grandir, et avec ça défricheur de parenté comme un conteur acadien. Le livre d'Antonine Maillet est un hommage rendu à l'enfance et un conte plus philosophique qu'il n'en a l'air sous ses facéties, car les oursons sont comme les enfants : dans leur monde, ils connaissent beaucoup de choses dont les adultes pourraient gagner à faire leur profit. *Antonine Maillet « Christophe Cartier de la Noisette dit Nounours », 109 pages, Hachette/Leméac.*

■ **Louis Caron : « les Fils de la liberté ».** Nous sommes en 1837, près de Nicolet, dans le « Bas Canada ». Chassés de leurs terres, les paysans plient sous le joug anglais et supportent la misère, la maladie et la haine auxquelles s'ajoutent les embûches nées du froid et de la forêt. Ils subissent

cependant avec résignation les exactions des puissants. Le livre de Louis Caron brosse un tableau de cette oppression quotidienne que conforte le clergé avec onction et autorité. Des



Louis Caron.

révoltes éclatent pourtant. Les « Fils de la liberté », menés par Louis-Joseph Papineau, engagent la rébellion : ce sont ces inconnus, ces patriotes, armés de fourches et de mousquets, que Louis Caron fait revivre. L'échec les a fait oublier. Comme l'écrivit l'auteur, ils font partie de la « grande horde de ceux qui n'existent qu'entre les pages des manuels ». Ces gens, ils les a suivis dans les paysages des Bois-Francis, pistés dans les archives, imaginés en une vaste fresque qu'il rend sur un ton sobre mais chaleureux. Caron veut donner une bouffée d'« humanité sauvage ». *Louis Caron, « les Fils de la liberté », 1. Le Canard de bois », 332 pages, Éditions du Seuil.*

■ **Bernard Clavel.** Le Québec sert de cadre au dernier volume des « Colonnes du ciel », la longue saga d'un compagnon charpentier du dix-septième siècle à laquelle Bernard Clavel s'est consacré. Québec même n'est alors qu'une bourgade, régentée par la Compagnie de Jésus qui fait signer en France des contrats à des colons potentiels. Trois ans d'engagement dans les chantiers de la « Compagnie des Cent Associés », et peut-être au bout un lopin de terre sur le sol du Nouveau-Monde, voilà la face positive du contrat. Renvoi en France et fin du temps de contrat dans un camp de travail de ladite compagnie si le travailleur est jugé non désirable en Nouvelle France : l'autre face est sévère. Le héros signe à Saint-Malo et embarque avec sa

compagne, Séverine, et son ami, Dolois-Cœur-en-Joie. Derrière lui, il laisse l'amour et la haine. Bisontin-la-Vertu ne pars pas le cœur léger. Que va-t-il trouver au Québec? Dans un style à la fois sobre et musclé, Bernard Clavel décrit la vie mouvementée de ce Bisontin qui affronte Iroquois et Jésuites avec courage mais ahurissement. Ce qui devait être une vie difficile à cause du climat, du sol et des indigènes, devient une vie cruelle par la bêtise et l'aveuglement des hommes. *Bernard Clavel, « Compagnons du Nouveau-Monde », 252 pages, Robert Laffont.*

ARTS

■ **Collectif québécois.** Six peintres de Montréal ont exposé pour la première fois à Paris : un maître, le Frère Jérôme Paradis, et ses élèves. Atelier original où l'enseignement se définit par sa



Frère Jérôme. Sans titre

négration. Ce qu'apprend le Frère Jérôme à ses étudiants, c'est d'abord le respect de leur propre liberté. L'exposition est donc celle de la diversité et de la différence. Ni style, ni recherche d'ensemble. Les œuvres du Frère Jérôme aboutissent, au terme d'un long cheminement de quarante-cinq années, à la sobriété de la forme et du ton. Les toiles qu'il présente se rapprochent de la calligraphie japonaise contemporaine : occupation, en pleins et vides, d'une grande surface claire par un mouvement noir très dynamique, tout en élan et en énergie. Jocelyne Marquis donne à voir une œuvre en nuances, basée sur les multiples jeux de lumière possibles, nés de la surface accidentée du papier, son support favori. La surface de ses

acryliques est le champ de combinaisons multiples entre l'hétérogénéité du papier et la multiplicité des nuances. Le travail de Stéphanie Martin se rapproche de la démarche précédente. Sur papier, elle utilise le pastel, la cire, l'encre. Elle les étire ou les concentre pour obtenir des effets de transparence à partir des pleins et des vides. Pierre Glackmeyer crée des mondes de douceur et d'harmonie, aux tons pastels, que l'acrylique rend satinés et moelleux. Les personnalités de Louise Lauzon et Raymonde Lacasse sont très différentes de celles des artistes précédents. La première est d'une dualité déconcertante. Certaines de ses œuvres sont à base de collages gais et enthousiastes. D'autres, en revanche, relèvent d'une introspection presque cruelle : long personnage isolé sur une immense surface blanche. Raymonde Lacasse étonne. Ses femmes aux grands yeux un peu voilés se répètent comme une litanie, avec obsession. Nues, les seins ronds, elles vous regardent sur fond pastel, peintes avec largesse. *Vu à l'Atelier 74, Paris.*

■ **Miljenko Horvat.** Ses grands formats des dernières années, très impulsifs, viennent en droite ligne de l'*action painting*. Les lourds tracés noirs laissés sur la toile au hasard du geste font penser à d'immenses graffiti charbonnés sur des murs anonymes. Pourtant, en dépit de leur apparente spontanéité, confron-



Miljenko Horvat. Dessin de l'ombre tés l'un à l'autre ils apparaissent comme des variations sur un certain type de composition. Cela est très frappant si l'on compare par exemple « Dessin de l'ombre » et « Arithmétique ». D'autres œuvres ont des airs de

calligraphie japonaise très rustique (*Katakana*). *Vu au Centre culturel canadien, Paris.*

■ **« Sud-Nord : désordre culturel ».** Le déséquilibre entre pays riches et pays pauvres est aussi marqué dans le domaine culturel que dans le domaine économique : la propagation de la culture se fait au profit des pays riches qui exportent leurs sous-produits et leur mythologie en échange de l'histoire de l'art et des œuvres du tiers-monde. Les



Ombres chinoises.

civilisations se reconnaissent par le moyen de clichés qui entretiennent les cloisonnements. Dans une telle situation, quel est le rôle de l'artiste? Kate Craig et Hank Bull, deux Canadiens touche-à-tout (vidéo, peinture, musique), ont choisi la dérision et le changement radical, loin des modèles traditionnels. L'artiste doit abattre les barrières de la forme et les critères de sa culture pour aboutir à une unité où les apports de tous les peuples seraient égalitaires. Le temps est donc à la fusion des cultures. Encouragés par le Conseil des arts du Canada, les auteurs ont visité le Japon, la Thaïlande, la Malaisie, Hong-kong, Bali, l'Inde, le Cameroun et en ont rapporté une moisson, sans exotisme aucun, composée d'éléments disparates (affiches, étiquettes, titres de journaux, photographies, etc.) qui témoignent de la vie quotidienne d'une civilisation en mouvement. Craig et Bull présentent aussi un spectacle d'ombres inspiré du théâtre indonésien et revu et corrigé à la lumière des techniques occidentales. C'est « Religion Canada : le miracle de la bicyclette », une histoire étrange de chaise volée et poursuivie à l'aide d'un véhicule à deux roues. Les formes se désagrègent, les hiérarchies culturelles s'écroulent. *Vu au Centre culturel canadien, Paris.*

HISTOIRE

■ **Site préhistorique.** D'importantes découvertes préhistoriques ont été faites, au Manitoba, le long de la rivière Winnipeg. Plusieurs milliers d'objets, parmi lesquels des pointes de flèche, de grands couteaux, des racloirs et des haches ont été mis au jour, attestant la présence de l'homme dans cette région il y a environ huit mille ans (époque dite paléo-indienne). C'est la baisse du niveau des eaux consécutive à d'importants travaux sur des barrages qui a permis l'accès à des sites submergés depuis une cinquantaine d'années. La découverte, faite il y a plus de trente ans, d'un os de mammoth travaillé avait déjà montré des indices d'une présence humaine dans le sud du Manitoba à une époque reculée. Le nouveau site préhistorique deviendra sans doute le plus important de la province.

■ **Québec en 1808.** Un grand plan-relief de Québec réalisé au début du dix-neuvième siècle a été le principal centre d'intérêt de la Semaine organisée en novembre dernier par Parcs Canada pour « favoriser les contacts entre la population d'aujourd'hui et la ville d'autrefois ». Il s'agit d'une maquette de la ville de Québec, port et haute ville, construite de 1806 à 1808, époque à laquelle les relations étaient tendues entre les États-Unis et les possessions britanniques en Amérique du Nord. Réalisée à des fins militaires, l'œuvre visait à montrer comment la place était ou pouvait être défendue. La maquette, qui occupe près de trente-huit mètres carrés, est surtout fidèle dans le domaine de la topographie, des ouvrages militaires et de la disposition générale des rues. Elle l'est moins, selon les spécialistes, en ce qui touche les maisons et les bâtiments civils. Plusieurs fois remaniée, restaurée en 1910, elle porte la marque des modifications dont elle a été l'objet. Le Musée canadien de la guerre et l'Institut canadien de conservation ont tenté de corriger ce qui pouvait l'être à la lumière des données historiques actuelles.

Pétrole : les prix canadiens.

Une entente entre le gouvernement fédéral et l'Alberta, principale province productrice

Au terme de négociations qui ont duré de longs mois et qui ont fait bien souvent les gros titres des quotidiens, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial d'Alberta ont signé en septembre dernier une entente portant sur le prix du pétrole national et sur la répartition des recettes que l'on peut en attendre (1). L'Alberta produit à elle seule 86 p. 100 du pétrole extrait au Canada et assure les deux tiers des besoins du pays.

Objectif 1986

L'accord prévoit des augmentations importantes du prix du pétrole canadien. Le pétrole classique, provenant des gisements découverts avant le 1^{er} janvier 1981 - l'« ancien pétrole » - passera de 21,25 dollars canadiens le baril en octobre 1981 à 57,75 dollars en 1986, soit en cinq ans de 51 % à 75 % du prix mondial selon les projections des experts. L'accord stipule cependant que ce dernier pourcentage ne pourra pas être dépassé. Pour ce qui est du « nouveau pétrole », qui comprend les gisements découverts depuis le 1^{er} janvier 1981 et le pétrole synthétique obtenu par traitement des sables bitumineux, il atteindra dans le premier cas 77,48 dollars canadiens le baril en 1986, ce qui devrait correspondre à 85 p. 100 du prix mondial; dans le second cas, il pourra aller jusqu'au prix mondial sans toutefois le dépasser. Le prix du gaz naturel augmentera lui aussi au cours de ces cinq années, mais dans des proportions moindres et il ne devra pas excéder les deux tiers du prix du pétrole national, cela afin d'encourager les

Canadiens à consommer une énergie dont le pays dispose en abondance et qui peut se substituer au pétrole dans bien des cas (2).

Trois parties prenantes

Les recettes feront l'objet d'une nouvelle répartition. Le gouvernement fédéral en percevra 25 p. 100, le gouvernement albertain 30 p. 100 et 45 p. 100 iront à l'industrie pétrolière. Le gouvernement canadien estime que cette entente lui donnera, ainsi qu'au gouvernement provincial et à l'industrie, les fonds nécessaires pour parvenir à l'autosuffisance pétrolière en 1990. En se montrant généreux envers le secteur privé, le gouvernement fédéral a voulu faire un geste et rassurer les compagnies pétrolières. Celles-ci avaient en effet réduit leurs activités d'exploration, estimant qu'elles n'avaient plus de ressources suffisantes pour les poursuivre. En leur laissant la meilleure part des recettes, le gouvernement fédéral les incite à investir dans la prospection et dans l'exploitation du « nouveau pétrole ».

Il était nécessaire aussi que la part revenant au gouvernement fédéral, qui était descendue en deçà de 10 % des recettes pétrolières, soit augmentée. En la portant à 25 p. 100, le gouvernement fédéral s'est donné les moyens de « s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion nationale de l'énergie », comme l'a souligné M. Marc Lalonde, ministre de l'énergie.

Le gouvernement albertain n'a pas perdu non plus au compromis réalisé, même si sa part de revenus diminue en valeur relative : elle s'accroît beaucoup en valeur absolue grâce à l'augmentation du prix du baril qu'il a obtenue et qui a été beaucoup plus forte qu'il ne le prévoyait d'abord. Il est, au surplus, très satisfait de la suppression



Le pétrole canadien était vendu jusqu'ici très au-dessous des prix mondiaux.

de la taxe fédérale sur les exportations de gaz naturel contre laquelle il n'avait cessé de s'élever.

L'entente réalisée entre les deux gouvernements, fédéral et provincial, a rétabli un climat de confiance ébranlé par un long désaccord et elle a été, dans l'ensemble, bien accueillie, sauf bien sûr par les consommateurs qui devront faire face à une hausse sensible des prix de l'essence et du fuel domestique (3). Il est vrai que les Canadiens étaient jusqu'à présent privilégiés. Ne payaient-ils pas le litre d'essence plus de deux fois moins cher que les Français par exemple? Le litre augmentera d'environ 30 cents (4) d'ici à la fin de 1986, c'est-à-dire que l'automobiliste canadien le paiera deux fois plus cher en 1986 qu'en 1981. Cela est acceptable et paraîtrait même fort enviable aux automobilistes européens. ■

3. Plus des trois quarts des Canadiens habitent dans des provinces qui ne produisent pas d'hydrocarbures - l'Ontario et le Québec, par exemple - et qui en consomment beaucoup.

4. Au taux de change de 4,70 francs, 30 cents valent 1,41 franc français.

1. Des ententes ont été conclues entre le gouvernement fédéral et les deux autres provinces productrices, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. La nécessité des négociations fédérales-provinciales résulte de ce que la Constitution canadienne reconnaît aux provinces la propriété de leurs ressources naturelles et donne au gouvernement fédéral le pouvoir de réglementer la commercialisation de ces ressources.

2. Sur le gaz naturel, voir *Canada d'aujourd'hui*, octobre 1981.

La régulation des mécanismes cellulaires

Une équipe de chercheurs expérimente une méthode simple et fiable pour déterminer le pouvoir cancérigène de certaines substances chimiques.

Le Dr. James Whitfield et son équipe de la division des sciences biologiques du Conseil national de recherches du Canada mènent actuellement des recherches sur le rôle du calcium et de la calmoduline dans les mécanismes régulateurs des activités cellulaires. Ces recherches, qui retiennent l'attention des milieux spécialisés d'Amérique du Nord, pourraient avoir des retombées considérables dans le domaine de la cancérologie (1).

Une substance polyvalente

Les cellules des mammifères, comme celles d'ailleurs des insectes, des reptiles et même des champignons, sont plus complexes que les organismes unicellulaires tels que les bactéries. Ceux-ci, dits procaryotes, ont un noyau dépourvu de membrane et réduit à un unique chromosome. Au contraire, les cellules dites eucaryotes possèdent un vrai noyau limité par une enveloppe dans laquelle l'information génétique est enregistrée.

Or il ressort des travaux menés par le Dr. Whitfield que toutes les activités des cellules eucaryotes, en particulier la réplication des chromosomes et la division cellulaire, seraient réalisées à l'aide d'une protéine de faible poids moléculaire, appelée calmoduline, qui serait l'un des principaux régulateurs de ces activités.

La calmoduline règle la production d'une grande variété de substances à l'intérieur de la cellule. Elle déclenche et inhibe des fonctions aussi variées que la synthèse des enzymes et la réplication des gènes. Elle intervient dans des réactions essentielles à la vie et son absence peut avoir des conséquences désastreuses. C'est le catalyseur biologique par excellence.

Pour que la cellule puisse se servir de la calmoduline pour catalyser une série de réactions, la membrane cellulaire subit des modifications et devient perméable aux ions calcium pendant un laps de temps extrêmement court.

Le calcium est un métal léger, fiable, constitutif, dans le corps humain, des os et des dents. Mais tout le calcium que nous consommons ne conserve pas son état inerte. Certains atomes de calcium perdent deux électrons. Ainsi affectés de deux charges positives, ils deviennent des ions calcium (représentés par la formule chimique Ca^{++}) et sont dissous dans le sang. Trop actifs pour pouvoir demeurer librement dans la cellule, les ions calcium sont habituellement maintenus à l'écart et leur passage à travers la membrane cellulaire est réduit au minimum. Mais, lorsque certaines activités doivent prendre place à l'intérieur de la cellule, en particulier la synthèse de l'ADN, la membrane cellulaire se modifie et leur permet de pénétrer. Aussitôt la paroi franchie, les ions calcium s'unissent à la calmoduline, si bien adaptée à leur configuration qu'elle n'accepte aucun autre élément à leur place. Leur union donne le composé actif Ca^{++} -calmoduline, qui exerce ses fonctions de catalyseur et intervient dans toutes les réactions prévues par la cellule. Mais, alors qu'il semble prêt à poursuivre indéfiniment sa course active, la cellule déclenche l'étape finale de la réaction en cours et les ions calcium sont séparés de la calmoduline et rejetés à l'extérieur de la cellule.

Des tests fiables

Le Dr. Whitfield et son équipe ont découvert un autre aspect du rôle du calcium et de la calmoduline dans la cellule, dont la portée dans le domaine médical est évidente. Ils ont constaté que les cellules normales ont besoin de calcium pour se multiplier alors

que les cellules cancéreuses prolifèrent en l'absence de cet élément. Il en résulte que, si une cellule a besoin de calcium pour se multiplier, elle est saine; si elle peut s'en passer, elle est maligne. Autre conséquence directe: tout élément qui peut altérer une cellule normale et lui permettre de se dispenser de calcium pour se multiplier la transforme en cellule cancéreuse.

Cette découverte a des applications pratiques immédiates. Elle doit permettre d'évaluer le potentiel cancérigène de certains produits chimiques, la capacité d'une substance à transformer des cellules normales cultivées en laboratoire en cellules cancéreuses capables de se développer dans un milieu privé de calcium servant de critère de cancérogénicité. Ainsi les produits chimiques qui n'affecteront pas le besoin de calcium des cellules normales pourront être considérés comme non toxiques. Des tests ont été effectués. Si les résultats continuent d'être satisfaisants, on disposera d'un moyen rapide, facile et fiable de déterminer le potentiel cancérigène d'un produit chimique, ce qui serait extrêmement bénéfique dans un monde où de nouveaux produits chimiques sont sans cesse lancés sur le marché sans que l'on connaisse tous leurs effets, les méthodes classiques pour déterminer leur potentiel cancérigène étant longues, délicates et sujettes à erreur.

Quel rôle la calmoduline joue-t-elle dans la reproduction des cellules cancéreuses? On a constaté que les cellules cancéreuses - capables, on l'a vu, de se développer sans calcium - contiennent jusqu'à trois fois plus de calmoduline que les cellules normales. Leur prolifération désordonnée peut-elle être attribuée à ce phénomène? Le Dr. Whitfield et son équipe ne sont pas loin de penser que la clé du dérèglement de l'activité cellulaire se trouve dans l'élucidation du rôle du calcium et de la calmoduline dans la vie de la cellule. ■

1. Notre article rend compte d'une étude publiée par « Science Dimension » (1981/3), organe du Conseil national de recherches du Canada.

Création d'un quartier

Dans le centre de Toronto, un vaste programme de rénovation pour des catégories sociales très variées.

La première phase d'un des plus importants projets de rénovation urbaine de la décennie est maintenant terminée à Toronto (1). Ce projet porte sur la transformation de dix-huit hectares de terrains à usages industriels marginaux en un quartier animé qui permettra de loger dix mille personnes, avec tous les services nécessaires : écoles, dispensaires, commerces de toute sorte, centres de loisirs.

Première phase : sept cents logements

Avant le projet, le quartier St. Lawrence de Toronto était à peu près désert, coupé du centre résidentiel et longé par une voie ferrée et l'autoroute Gardiner. Isolé des entrepôts et des usines installés le long du lac Ontario, il était occupé par des entreprises de récupération d'automobiles hors d'usage, des garages, des ferrailleurs, des parkings ou simplement des terrains vagues. Aujourd'hui, six ans après la décision de la municipalité torontoise d'en faire un quartier résidentiel destiné à « satisfaire les besoins de gens de tous âges, de tous intérêts et de tous revenus » il est devenu un endroit où, d'après la rumeur publique, « il fait bon vivre, avec des petites rues tranquilles, des promenades bordées d'arbres, des terrains de jeu, des écoles, une clinique et des petites boutiques ».

Près de huit hectares, limités par trois rues et une voie ferrée, ont été aménagés au titre de la première phase du projet. La construction du quartier a commencé en 1977. Sept cents logements ont été ainsi offerts au public. Les travaux ont été confiés à cinq so-



ciétés à but non lucratif, dont quatre sont des coopératives et la cinquième une société étroitement liée à la ville de Toronto pour la réalisation de son programme de logement.

Le financement a été assuré par la Société centrale d'hypothèques et de logement, par le ministère ontarien du logement et par la ville de Toronto (2). La réalisation de la première phase du projet a été confiée à des organismes à but non lucratif, de manière que le quart des sept cents logements construits soit réservé à des personnes ne disposant que de faibles revenus et ayant droit à l'allocation-logement.

Le « cadre primitif »

La municipalité de Toronto reste cependant fidèle à sa politique de respect de la « dynamique naturelle du marché » en construisant, dans le cadre du projet, des habitations à des prix « abordables » pour des personnes appartenant à des catégories sociales plus favorisées. L'une des idées maîtresses des concepteurs du projet de rénovation est en effet de réaliser un quartier où les divers groupes sociaux pourront se côtoyer et vivre au sein d'un même ensemble.

Un des objectifs de la municipalité est de retrouver le cadre primitif du quartier. Ainsi les immeubles ont été conçus pour qu'ils s'harmonisent avec le style et la disposition des rues. Ils ont été bâtis sur le modèle traditionnel des pâtés de maisons, les « blocks », et presque tous possèdent des terrasses ou quelque autre forme d'espace extérieur. Les architectes se sont déclarés opposés à la construction de « tours » et ont à dessein construit des immeubles à usage d'habitation de faible hauteur. Ils ont aussi pris le parti d'utiliser la brique pour le revêtement des murs extérieurs, un matériau en honneur à l'époque où débuta la construction de la ville de Toronto. Ils se sont enfin efforcés de conserver à l'ensemble un cachet historique en dotant les bâtiments de fenêtres en saillie, d'arches de briques et de toits mansardés.

Contre le bruit

Le problème de la pollution par le bruit, créé par la proximité de l'autoroute Gardiner et des voies ferrées, a fait l'objet d'une recherche poussée. L'expérience a montré que les im-

1. L'agglomération torontoise, qui compte 3,6 millions d'habitants, est depuis plusieurs années la plus importante du Canada.

2. La Société canadienne d'hypothèques et de logement, organisme fédéral, joue, au Canada, un rôle comparable à celui de la Caisse des dépôts et consignations en France.

Création d'un quartier

meubles dont les logements n'étaient situés que d'un côté des corridors pouvaient constituer un tampon efficace. Deux immeubles d'habitation de huit étages, le Cathedral Court et le Cityhome, ont été, en conséquence, conçus à cette fin. Chacun est doté, côté autoroute, de fenêtres à triple vitrage et les normes d'isolation phonique ont été rendues plus sévères. Dans l'ensemble Cathedral Court, les pièces principales des appartements ainsi que les balcons et terrasses tournent le dos à l'emprise de la voie ferrée et donnent sur une petite rue



tranquille. Les résidents ne se plaignent pas du bruit de l'autoroute et des voies ferrées, qu'ils jugent « intermittent » et se confondant avec les bruits de la ville.

L'occupation des sols

En raison de la nécessité qui s'imposait à eux de trouver une solution à la crise du logement dans le centre-ville, les urbanistes ont choisi de prévoir la construction d'immeubles à haute densité, de l'ordre de 136 unités d'habitation à l'hectare, alors que les normes en vigueur en banlieue, et même dans certains quartiers anciens de Toronto, sont sensiblement plus sévères. Ils ont fait valoir que, si de telles normes avaient existé autrefois au Canada, une bonne moitié des grandes villes n'aurait pas été construite. Dans les grandes villes, ont-ils fait observer, les quartiers les plus attrayants sont de vieux quartiers peuplés de façon très dense. Ils estiment que la densité de la population



importe moins, pour l'agrément des résidents, que l'agencement du quartier et les possibilités que les résidents peuvent y trouver. Ainsi les habitants de la partie rénovée du quartier St. Lawrence ont à deux pas de chez eux un marché, le quartier des spectacles avec théâtres, cinémas et restaurants et, un peu plus loin à l'ouest, le quartier du port qui, rénové, a retrouvé toute sa vitalité.

Il semble que ces vues soient partagées par bien des gens, puisque tous les appartements prévus dans le cadre de la phase A du projet ont été loués avant l'achèvement de la construction. Ce qui est certain, c'est que la plupart des nouveaux résidents de St. Lawrence ont été attirés par la possibilité de vivre, moyennant une dépense raisonnable, à proximité immédiate du centre-ville et dans un environnement qui leur plaisait. Beaucoup aussi souhaitaient éviter les longs trajets pour aller à leur travail, auquel ils désiraient pouvoir se rendre à pied ou à bicyclette.

Les défavorisés et les autres

Des critiques ont cependant été formulées, en particulier par les urbanistes chargés d'apprécier la réussite de la première phase avant de passer aux étapes suivantes. Ils ont estimé que la surface des appartements était trop mesurée et que leur disposition intérieure n'était pas bien adaptée aux activités domestiques d'une famille comptant des enfants. Surtout, le fait que les nouveaux logements

soient ouverts à toutes les couches de la société a été critiqué. Un rapport publié par l'Institut ontarien de développement urbain souligne que beaucoup de logements sont occupés par des personnes ayant des revenus plutôt confortables qui bénéficient pourtant de l'allocation-logement. L'Institut va jusqu'à accuser le service du logement de la ville de Toronto d'« utilisation illégale des fonds publics ». Les autorités municipales font une enquête à ce sujet, mais elles sont très réticentes pour effectuer un tri parmi les résidents. Elles ont en cela leur appui. Les résidents ont en effet manifesté publiquement le désir que le quartier corresponde à un « échantillon représentatif » de la population qui permette aux divers groupes sociaux de se rencontrer et aux défavorisés de vivre « dans une ambiance de dignité ». De toute façon, le quart des logements doit être réservé à des familles à faible revenu bénéficiant d'une aide au logement, les autres résidents étant sélectionnés sur leur capacité à payer au prix du marché. Beaucoup d'urbanistes soutiennent la municipalité sur ce point, observant que limiter un quartier à un certain groupe socio-économique détruit le tissu social et crée un « ghetto », comme certaines réalisations des années soixante l'ont montré.

Quoi qu'il en doive être du projet à la phase finale, on peut constater qu'un quartier minable et presque désert de Toronto, tout près du cœur de la ville, s'est transformé et s'est déjà remis à vivre. ■

Le « rapatriement » de la Constitution

Une grande partie de l'activité politique canadienne a été consacrée, au cours des derniers mois, au problème du « rapatriement » de la Constitution. Au terme de longues négociations entre les onze premiers ministres (le premier ministre du Canada et les dix premiers ministres provinciaux), une solution a été dégagée à laquelle cependant le Québec ne s'est pas rallié.

L'État fédéral canadien, qui comprend aujourd'hui dix provinces et deux territoires, a été juridiquement créé lors de l'adoption par le Parlement britannique, en 1867, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le pays qui prit ainsi naissance comprenait quatre des dix provinces actuelles (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse); les six

autres provinces sont entrées dans la Confédération par la suite. En 1931, le statut de Westminster a donné au Canada pleine et entière souveraineté et un statut d'égalité dans ses relations avec la Grande-Bretagne. Faute d'une entente interne, le Canada de-

manda cependant que le pouvoir d'amendement des textes constitutionnels soit laissé au Parlement britannique. Cette anomalie a persisté parce que le gouvernement fédéral et les provinces n'avaient jamais réussi à se mettre d'accord sur les conditions auxquelles les textes pourraient être amendés une fois la Constitution « rapatriée ».

En octobre 1980, tirant la leçon de l'échec de la conférence fédérale-provinciale qui venait d'être tenue à Ottawa, le gouvernement fédéral avait engagé seul un processus visant à rapatrier la Constitution. Les premiers ministres ne s'étaient en effet mis d'accord sur aucun des points soumis à la conférence : rapatriement et amendement de la Constitution, texte du préambule, péréquation, Charte des droits, réforme du Sénat et de la Cour suprême, pêcheries, ressources au large des côtes, ressources naturelles, pouvoirs économiques, communications, droit de la famille. Les provinces, ou certaines d'entre elles, ont toujours fait de la répartition des pouvoirs dans ces divers domaines la condition de leur accord sur les questions constitutionnelles.

Un projet de résolution fut soumis à la Chambre des communes, où le gouvernement dispose d'une large majorité, mais il ne dépassa pas le stade de l'examen en commission. Plusieurs gouvernements provinciaux, soutenant que la Constitution ne pouvait être ni rapatriée ni modifiée sans l'assentiment des provinces, contestèrent la validité de la démarche fédérale en introduisant des recours auprès de leurs cours d'appel respectives. Le gouvernement fédéral soumit alors la validité de sa propre démarche à la Cour suprême du Canada. Le 29 septembre dernier, ladite cour rendait un arrêt en deux points : aucune loi, disait-elle, ne requiert le consentement des provinces dans le cas de l'espèce; agir sans ce consente-

ment ne serait cependant pas conforme à la tradition de la Fédération.

Au cours du mois d'octobre dernier, les provinces opposées au rapatriement à la seule initiative fédérale (toutes, sauf l'Ontario et le Nouveau-Brunswick) se groupèrent en vue d'une éventuelle négociation. Au terme d'une longue conférence, tenue au début de novembre, neuf provinces trouvèrent un terrain d'entente avec

Provinces et territoires

	habitants
Terre-Neuve	578 200
Nouvelle-Écosse	851 600
Nouveau-Brunswick	705 700
Prince-Édouard	124 000
Québec	6 298 000
Ontario	8 558 200
Manitoba	1 027 100
Saskatchewan	967 400
Alberta	2 068 800
Colombie-Brit.	2 626 400
Yukon } Nord (territoires)	{ 21 400
T.N.O. }	{ 42 800
Canada	23 869 700

Source : Statistique Canada.
Estimation avril 1980.

autres provinces sont entrées dans la Confédération par la suite. En 1931, le statut de Westminster a donné au Canada pleine et entière souveraineté et un statut d'égalité dans ses relations avec la Grande-Bretagne. Faute d'une entente interne, le Canada de-



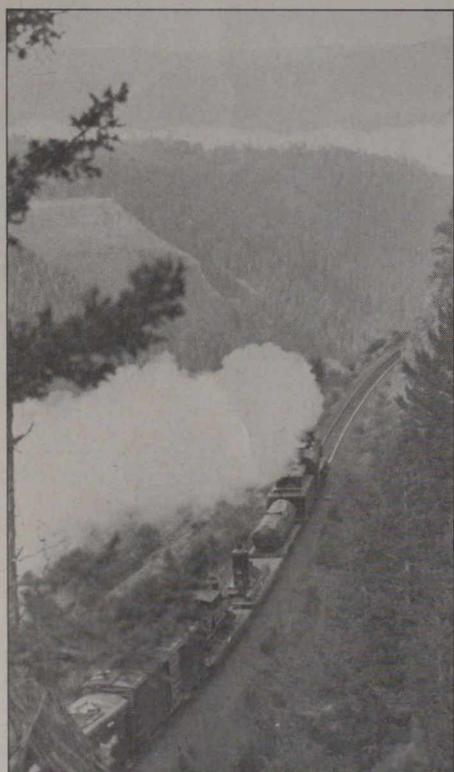
M. Bora Laskin, juge en chef du Canada. Le jugement de la Cour suprême a permis la reprise des négociations entre le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux.

le gouvernement fédéral sur tous les points en discussion, en particulier le rapatriement de la Constitution, le texte du préambule et la Charte des droits. Le Québec ne se rallia pas aux textes définitifs. Il aurait notamment souhaité pouvoir disposer d'un droit de veto en matière d'amendement constitutionnel et il a craint que la Charte des droits, une fois incluse dans la Constitution, ne puisse servir à mettre en question sa politique linguistique. ■



Un train-musée dans les Rocheuses

Entendez-vous un sifflement qui ressemble à celui d'un train à vapeur, aussitôt vous vous interrogez sur l'origine de ce bruit, vous cherchez à le localiser, flairant un danger ou vous attendant à voir surgir un engin inhabituel ou, pourquoi pas, une locomotive à vapeur remise en service. Les habitants de la Colombie-Britannique, la province canadienne d'outre-Rocheuses, ne font pas exception à la règle. Et quand, chaque année, depuis cinq ou six ans, à Burnaby, Port-Coquitlam ou Victoria, ils entendent siffler le train, ils s'arrêtent et sont tout excités de le voir entrer en gare.



C'est en effet un vrai train à vapeur qui s'annonce, mais il ne transporte pas de voyageurs : c'est un train-musée qui fait revivre à travers la province la merveilleuse histoire de la machine à vapeur d'il y a un siècle et demi, quand la région commençait tout juste à s'éveiller.

On peut voir, tiré par une locomotive construite en 1912 et remise en



état de marche, un train des années 1830-1840 entièrement restauré, machine et wagons, et ayant un aspect tout à fait semblable à celui qui était le sien à l'époque. La restauration pourtant n'a pas été une mince affaire, car il y a belle lurette que les pièces détachées de modèles aussi vénérables sont introuvables. Il fallut en fabriquer : d'anciens cheminots et mécaniciens de locomotives se mirent à l'œuvre.

Dans les wagons, une exposition très vivante sur le thème de la vapeur, organisée par des conservateurs de musée et des techniciens, est présentée au public. On s'y instruit du rôle joué par la machine à vapeur en Colombie-Britannique dans les premières années de la colonisation grâce à des objets, à des maquettes, à des photographies et même à des œuvres d'art qui révèlent l'impact que cette forme d'énergie eut sur le développement de la région. On s'y instruit aussi de la vapeur comme source d'énergie dans les temps actuels. Un centre d'information vous donne tous les renseignements utiles pour satisfaire votre

curiosité et une librairie, dont les bénéfiques vont aux villes où le train fait halte, vous permet de parfaire votre documentation.

Ces expositions itinérantes transportées par un train historique dans les diverses régions de Colombie-Britannique sont la réalisation d'un vieux rêve. Le train parcourt chaque année le tiers de la province et à chacun de ses voyages - que ce soit dans les Kootenay à l'est, à Prince-Rupert au nord ou dans l'île Vancouver à l'ouest - son halètement et son sifflement sont attendus avec la même curiosité et la même impatience. ■

